

comme les oiseaux prendre mon essor vers la réciprocité—voici la correspondance que j'ai ouverte à ce sujet. Mais lorsqu'il est au milieu des manufacturiers, et particulièrement parmi les monopoleurs, il dit : "Voyez mes griffes, j'appartiens à votre race; et comme vous, j'ai le peuple du pays à gruger."

Il y avait un autre argument dans le manifeste de l'honorable premier ministre. Dans cet argument, il faisait un appel aux préjugés du peuple, et les pires des préjugés qu'il était possible d'invoquer contre une opposition. Le seul plaidoyer, le seul argument qu'il employait consistait à dire que la politique de l'opposition était une politique déloyale, qui devrait probablement le conduire à l'annexion, et qu'elle était hostile à l'Angleterre. Loyauté ! Je me rappelle ici les paroles de Madame Roland lorsqu'on la menait à l'échafaud. Elle était de ceux qui avaient contribué à la révolution française, et elle tomba victime des passions qu'elle avait soulevées, mais qu'elle ne pouvait pas contrôler. Quand elle fut conduite à l'échafaud, comme on la contraignait de saluer la statue de la liberté, elle s'écria : "O liberté ! que de crimes sont commis en ton nom !" Au Canada, nous pouvons nous demander combien de crimes sont commis au nom de la loyauté. Mais si la raison donnée à Son Excellence pour dissoudre le parlement était la raison donnée par la presse ministérielle, savoir : pour obtenir le pouvoir du peuple pour préparer un nouveau traité sur les bases du traité de 1854, ce n'était qu'un prétexte et rien de plus. Ce n'était certainement pas une bonne raison. Il ne s'est pas passé une minute depuis l'année 1866, date de l'expiration du traité, où le gouvernement du pays n'eût tous les pouvoirs voulus pour négocier un pareil traité. Il n'y a jamais eu un homme public, de l'un ou l'autre côté de cette chambre qui n'ait été préparé à négocier un traité dans cet ordre de choses. Oui, une exception s'est rencontrée dans la personne de l'ex-président du Conseil. M. Colby, qui vient de subir la peine de ses opinions antipatriotiques. Mais, M. l'Orateur, il y a plus que cela. La politique nationale elle-même était un moyen d'arriver à un but, ce but étant le renouvellement du traité de réciprocité. La résolution a été citée plus d'une fois dans cette chambre, mais la mémoire des honorables députés de la droite est tellement ingrate et faussée, que je me crois tenu de répéter le langage de l'honorable premier ministre lui-même. La fameuse motion sur laquelle l'appel au peuple a eu lieu, en 1877, après avoir exposé ce que ferait la politique nationale, se terminait comme suit :

"Que cette chambre est d'avis que la prospérité du Canada exige l'adoption de la politique nationale, qui."

Et ainsi de suite. Puis elle déclarait :

"En évoluant comme nous devrions le faire dans la direction d'une réciprocité de tarif avec nos voisins, autant que les divers intérêts du Canada l'exigent, nous tendrons considérablement à procurer au Canada, dans un temps donné, une réciprocité commerciale."

Les honorables députés de la droite ont prétendu que cette politique avait été sanctionnée trois fois par la volonté du peuple, en 1878, 1882 et 1887. Si tel est le cas, n'était-ce pas une simple moquerie; n'était-ce pas une insulte à la Couronne, que de demander le pouvoir de dissoudre le parlement dans ce but, lorsque la politique du gouvernement avait été approuvée à diverses reprises, avec affirma-

M. LAURIER.

tion de la nécessité d'un tel traité ? Ce n'était rien autre chose qu'un prétexte, M. l'Orateur. La véritable raison était que la politique de l'opposition gagnait du terrain et le gouvernement s'en effraya. La véritable raison, c'est que le sentiment de ce qu'il faut au pays, c'est le développement d'une liberté plus grande de commerce, c'est la préconisation de l'idée que, quelque satisfaisante qu'aurait pu être, dans un temps, la réciprocité illimitée, elle serait encore plus satisfaisante dans les temps actuels.

M. l'Orateur, l'honorable premier ministre est bon pronostiqueur du temps. Il peut scruter l'horizon politique aussi bien, peut-être mieux, qu'aucun homme vivant. Il s'aperçut que la marée montait, impétueuse, irrésistible, en faveur d'une plus grande liberté commerciale. Il comprit que le seul espoir qui lui restait d'atteindre de nouveau le port, était de prendre la mer sans retard, car s'il attendait que la marée eût atteint sa pleine hauteur, il savait parfaitement bien que son vaisseau avarié serait mis en pièces par l'indignation croissante d'une population souffrante depuis des années et des années. Je dis que c'est là la raison et la seule raison. Je ne suis pas seul de cet avis, M. l'Orateur. Des membres de la droite partagent mon opinion sur ce point. Je parle d'autorité, parce que je m'appuie sur sir Charles Tupper lui-même. Dans une entrevue que le correspondant, à Londres, du *Globe* de Toronto, a eu récemment avec Sir Charles Tupper, ce dernier aurait fait, selon le reporter, la déclaration suivante :—

Si le parti libéral avait adhéré au discours de Malvern, prononcé par M. Blake et que les élections eussent été retardées d'un an, les libéraux auraient obtenu une majorité dans la chambre des Communes. Le gouvernement a su tirer parti, pour son triomphe, des bévues de ses adversaires.

Il est déclaré, ici, par sir Charles Tupper lui-même, que si l'élection avait été retardée d'une année encore, les libéraux en seraient sortis victorieux. Il est vrai que sir Charles Tupper ajoute, de suite, que le gouvernement a triomphé, grâce aux bévues de ses adversaires; mais je crois que nous connaissons tous, assez bien, sir Charles Tupper pour comprendre que lorsqu'il parle des bévues de ses adversaires, il veut dire exactement le contraire. L'opposition a fait des bévues, mais toutefois, il était nécessaire d'empêcher que ces bévues eussent leur effet sur le pays; mais si le gouvernement avait permis à l'opposition de commettre ses bévues, une année de plus, c'en était fait du premier ministre, et c'est pour prévenir l'effet des bévues de l'opposition, que le gouvernement est venu charitablement à son secours et a ordonné immédiatement des élections. Si l'opposition faisait des bévues, M. l'Orateur, que faut-il penser de la politique de l'honorable premier ministre qui, avec toutes les bévues de l'opposition, avec la loi inique du cens électoral à sa disposition, n'a triomphé qu'au prix d'efforts inouïs ? Je n'objecterais pas à une dissolution en elle-même. Si j'objecte à cette dissolution, c'est parce qu'il n'y avait pas franc jeu dans la dissolution à cette date. Une dissolution eût été bien vue en tout temps, mais il y avait de la perfidie dans la dissolution au temps où elle a eu lieu. Plus que cela, non-seulement il y avait de la perfidie dans la dissolution, mais je n'hésite pas à dire que, arrivant comme elle est arrivée, elle était un outrage, plus que cela, un crime contre la dignité de la Couronne, contre les droits du peuple. C'était un outrage à la dignité de la Couronne, parce que